



problème de remboursement de dette

Par **MinakoV**, le **07/03/2010** à **10:52**

Bonjour à tous !

Voilà j'ai un petit problème j'ai prêté 470 euros au parents de mon fiancé en aout 2009. Nous avons fait une reconnaissance de dette entre nous avec pour date butoir novembre 2009, mais depuis ils ont toujours un problème pour me payer (la caf qui ne leur à pas payer la totalité, ou la banque qui leur à prit des sous, ou son père qui n'a pas été payé correctement après son interim ...).

Cette histoire commence à m'énerver et je voudrais la régler une bonne fois pour toute !

Pourriez-vous me dire si le papier écrit est valable pour la justice étant donné qu'aucun avocat ou autre persnne de la justice n'était présente et si oui que dois-je faire exactement ?

Merci beaucoup de votre aide car je ne sais plus quoi faire!

MinakoV

Par **001**, le **07/03/2010** à **12:19**

bonjour,

si la reconnaissance de dette est bien rédigée (somme en chiffres et en lettres) de la main de l'auteur, pas de souci. effectuez une mise en demeure par l'ar et en l'absence de réponse positive, déposez une injonction de payer au tribunal d'instance du lieu du débiteur.

Par **MinakoV**, le **07/03/2010** à **17:57**

Merci beaucoup de votre réponse je suis soulagé que la reconnaissance soit légal. Pourriez-vous juste m'expliquer la mise en demeure par l'ar car je suis pas sur de savoir exactement en quoi ca consiste!

Merci de m'avoir répondu

Par **001**, le **07/03/2010** à **19:23**

bonjour,
vous devez effectuer une mise en demeure de régler la dette :

<http://www.dossierfamilial.com/lettres-types/argent/lettre-de-mise-en-demeure-d-execution-d-une-reconnaissance-de-dettes,1442>

Par **MinakoV**, le **07/03/2010** à **20:18**

Je vous remercie énormément !
Je suis soulagée de pouvoir enfin régler cette affaire!

Merci